



**Sainte-Irène, le 2 juin 2020**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 1<sup>er</sup> jour du mois de juin 2020 à 19h30 au centre municipal et communautaire situé au 362, rue de la Fabrique, à Sainte-Irène. Sous la présidence du maire, monsieur Jérémie Gagnon.

Sont présent(e)s :

M. Sébastien Lévesque, conseiller :	Siege # 1
Mme Nancy Lizotte, conseillère :	Siège # 2
M. Tommy Turgeon, conseiller :	Siège # 3
M. Nelson Thériault, conseiller :	Siège # 6

Est absente :

Mme Sarah-Maude Dubé, conseillère :      Siège # 4

Est aussi présente madame Sophie Bouchard, directrice générale de la municipalité de Sainte-Irène et occupe la fonction de secrétaire de l'assemblée.

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation par courrier électronique.

---

**91-06-2020      Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20h04 par le maire, monsieur Jérémie Gagnon.

Considérant l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement provincial et considérant l'arrêté n° 2020-028 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 25 avril 2020 permettant la tenue d'une séance du conseil à huis clos et permettant que les membres du conseil prennent part, délibèrent et votent à une séance par tout moyen de communication, les élus ont pris la décision de siéger à huis clos.

Lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**92-06-2020      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Sébastien Lévesque, appuyé par monsieur Tommy Turgeon, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 mai 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 14 mai 2020
5. Période de questions
6. Présentation et approbation des comptes
7. Lecture de la correspondance
8. Rapport du maire et des comités
9. Demande de financement – Association du cancer de l’Est-du-Québec
10. Demande de financement – Fondation prévention au suicide du Bas-Saint-Laurent
11. Demande de financement pour la lutte à la berce sphondyle 2020 - OBVMR
12. Adhésion à la coopérative d’informatique – Coopérative d’informatique municipale
13. Demande de renouvellement d’assurance du jardin communautaire
14. Demande de crédit sur intérêts – Alliances Forestières Nemtayé
15. Fonds de développement des territoires 2016-2017 – Alliances Forestières Nemtayé
16. Contrat relatif aux travaux de déneigement 2020-2023 – Ministère des Transports
17. Retenue spéciale – Route Val-d’Irène
18. Divers :
  - a. Sécurité à la suite des travaux de la route Val-d’Irène
  - b. \_\_\_\_\_
  - c. \_\_\_\_\_
19. Période de questions
20. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

93-06-2020

**Adoption du procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 mai 2020**

Il est proposé par monsieur Tommy Turgeon, appuyé par madame Nancy Lizotte, d’adopter le procès-verbal de la séance régulière du lundi 4 mai 2020.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**94-06-2020**      **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 14 mai 2020**

Il est proposé par monsieur Sébastien Lévesque, appuyé par madame Nancy Lizotte, d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 14 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**95-06-2020**      **Présentation et approbation des comptes**

Il est proposé par monsieur Nelson Thériault, appuyé par monsieur Sébastien Lévesque, d'approuver les comptes du mois de mai 2020 au montant de 25 223.12 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Lecture de la correspondance**

Monsieur Jérémie Gagnon fait la lecture de la correspondance reçue au courant du mois de mai 2020. Lesdites correspondances sont déposées, en annexe, à chacun des membres du conseil.

**Rapport du maire et des comités**

Monsieur Jérémie Gagnon, maire, fait mention de l'avancement des travaux pour le développement de la rue de la Congère. Lesdits travaux ont débuté le 27 mai 2020 dernier et sont supervisés par l'équipe d'ingénierie de la MRC de la Matapédia.

De plus, monsieur Gagnon soulève que les services de la MRC de la Matapédia sont maintenus avec un certain ralentissement de leurs activités vu les circonstances liées à la propagation de la COVID-19.

**96-06-2020**      **Demande de financement – Association du cancer de l'Est-du-Québec**

À la suite de la demande de financement provenant de l'association du cancer de l'Est-du-Québec qui désire amasser des fonds pour les services essentiels de la région, il est proposé par monsieur Sébastien Lévesque, appuyé par monsieur Nelson Thériault, de ne pas appuyer l'association du cancer de l'Est-du-Québec pour cette année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**97-06-2020**      **Demande de financement – Fondation prévention au suicide du Bas-Saint-Laurent**

À la suite de la demande de financement provenant de la fondation prévention au suicide du Bas-Saint-Laurent qui reçoit un nombre d'appels plus élevés que la normale en cette période de crise liée à la COVID-19, il est proposé par monsieur Tommy Turgeon, appuyé par monsieur Sébastien Lévesque, d'appuyer la fondation prévention au suicide du Bas-Saint-Laurent en leur offrant un financement au montant de 25.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**98-06-2020**      **Demande de financement pour la lutte à la berce sphondyle 2020 - OBVMR**

À la suite de la demande de financement provenant de l'OBVMR afin de contrer l'envahissement de la berce sphondyle dans le bassin versant, il est proposé par monsieur Nelson Thériault, appuyé par monsieur Tommy Turgeon, d'appuyer l'OBVMR en leur offrant un financement au montant de 25.00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**99-06-2020**      **Adhésion à la coopérative d'informatique – Coopérative d'informatique municipale**

Attendu que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques, technologiques et d'évaluation foncière adaptée aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

Attendu que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée à ces fins, le tout sans but lucratif;

Attendu que la municipalité de Sainte-Érène a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts de qualification de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

Il est proposé par monsieur Sébastien Lévesque, appuyé par monsieur Tommy Turgeon, et résolu :

- Que la municipalité de Sainte-Idène souscrive à vingt (20) parts de qualification de CIM pour un montant de deux cents dollars (200\$);
- Que la municipalité de Sainte-Idène adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;
- Que monsieur Jérémie Gagnon, maire, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la municipalité de Sainte-Idène, y compris le contrat de membre à intervenir avec la CIM;
- Que monsieur Jérémie Gagnon, maire, soit autorisé à agir à titre de représentant de la municipalité dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**100-06-2020 Demande de renouvellement d'assurance du jardin communautaire**

À la suite d'une demande de madame Johanne Lapierre, membre responsable du jardin communautaire, dans le but de renouveler les assurances leur permettant ainsi de poursuivre leurs activités estivales de production agroalimentaire, il est proposé par monsieur Nelson Thériault, appuyé par monsieur Tommy Turgeon, et résolu :

- De renouveler les assurances du jardin communautaire et d'en assumer la charge financière tant que celui-ci offrira le service aux résidents de Sainte-Idène;
- Le comité du jardin communautaire devra avertir, dès que possible, la municipalité de Sainte-Idène de tout changement lié à leurs activités afin que celle-ci puisse le mentionner à leur assureur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**101-06-2020 Demande de crédit sur intérêts – Alliances Forestières Nemtayé**

- |             |   |
|-------------|---|
| Attendu que | Alliances Forestières Nemtayé est défini comme étant le comité de développement de la municipalité de Sainte-Idène;         |
| Attendu que | Alliances Forestières Nemtayé a pris un retard considérable sur le paiement de leur compte de taxes des années précédentes; |
| Attendu que | Le conseil de la municipalité de Sainte-Idène a à cœur le maintien des activités d'Alliances Forestières Nemtayé;           |

Il est proposé par monsieur Tommy Turgeon, appuyé par monsieur Sébastien Lévesque, et est résolu que la municipalité de Sainte-Idrène abroge les frais d'intérêts engendrés par le retard de paiement d'Alliances Forestières Nemtayé, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**102-06-2020 Fonds de développement des territoires (FDT) 2016-2017 – Alliances Forestières Nemtayé**

Attendu que Selon l'entente de développement des territoires avec la MRC de la Matapédia, la municipalité de Sainte-Idrène aurait dû verser un montant de 20 000\$ à Alliances Forestières Nemtayé pour l'année 2016 et 2017;

Attendu que La municipalité de Sainte-Idrène à octroyer, en 2016, un prêt garanti sans intérêt de 25 000 \$ à Alliances Forestières Nemtayé, selon la résolution # 169-09-2016, afin de les supporter financièrement dans leur projet pour l'instauration de serres;

Il est proposé par monsieur Sébastien Lévesque, appuyé par madame Nancy Lizotte, et est résolu :

- D'émettre un chèque au montant de 20 000 \$ à Alliances Forestières Nemtayé représentant le montant dû pour le FDT 2016 et 2017.
- Ledit montant octroyé devra par la suite être remis à la municipalité de Sainte-Idrène en guise de remboursement du prêt accordé en 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**103-06-2020 Contrat relatif aux travaux de déneigement 2020-2023 – Ministère des Transports**

Attendu que le contrat relatif aux travaux de déneigement 2017-2020 est maintenant venu à échéance;

Attendu que le Ministère des Transports à proposer une offre de contrat (#850975726) couvrant l'année 2020 à 2023 pour les travaux de déneigement des routes leur appartenant;

Il est proposé par monsieur Tommy Turgeon, appuyé par monsieur Sébastien Lévesque, et résolue :

- D'accepter l'offre de contrat (# 850975726) proposé par le Ministère des Transports;

- D'autoriser madame Sophie Bouchard, directrice générale pour la municipalité de Sainte-Irène, à signer ladite offre de contrat;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**104-06-2020 Retenue spéciale – Réfection de la route Val-d'Irène**

Considérant qu'un affaissement a été constaté sur la route Val-d'Irène au printemps 2020 à la suite des travaux finalisés à l'automne 2019;

Considérant que la firme Arpo s'est gardé une retenue spéciale en prévision que certaines anomalies soient soulevées et qu'elles devraient être corrigées, advenant le cas, à la suite desdits travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien Lévesque, appuyé par monsieur Tommy Turgeon et résolu :

- D'exiger à la firme Arpo de venir procéder à la correction de l'affaissement constaté sur la route Val-d'Irène et/ou de soustraire les coûts liés à la réparation sur la retenue spéciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Sécurité à la suite des travaux sur la route Val-d'Irène**

Le conseil souhaite soulever que plusieurs citoyens se sont plaints concernant le nouvel aménagement de la route Val-d'Irène. Ils souhaitent d'ailleurs mentionner qu'ils considèrent qu'il y a eu manquement lors de la présentation des plans et devis dudit projet. L'ajout des bordures aurait leur être clairement indiquer afin qu'ils puissent mieux en évaluer leurs nécessités ainsi que l'impact positif, mais aussi considérablement négatif.

En effet, les bordures ne sont pas sécuritaires pour les piétons et cyclistes qui circulent en bordure du chemin, mais ont aussi nui au bon fonctionnement du déneigement de l'hiver dernier.

Une lettre sera donc transmise à la firme Arpo et au service d'ingénierie de la MRC de la Matapédia afin de parer des mécontentements du conseil de la municipalité de Sainte-Irène face à la conception et à la présentation des plans et devis de la réfection de la route Val-d'Irène. Ils leur suggèrent, à l'avenir, de mettre d'avantage d'emphase et d'explications sur les ajouts et modifications apportées à ce genre de travaux qui sont extraordinairement coûteux.

**105-06-2020 Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Sébastien Lévesque, appuyé par monsieur Nelson Thériault, de lever la séance à 20h32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie originale signée

M. Jérémie Gagnon  
Maire

Copie originale signée

M<sup>me</sup> Sophie Bouchard  
Directrice générale





